

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

20190012

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 16 avril 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Divers

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à dix-huit heures trente

OBJET :

Immobilisation

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présents :

ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, BROUSSE Michel, BROUSSE Christian, CARLES Alain, CALMON Régis, DARFEUILLE Jérôme, DELRIEU Jean-Pierre, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GALINER JUIN Denis, Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, MARCOS Juan-Carlos, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph.

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

ANTOINE Hervé remplacé par LINCOU Jean Claude,
CASSAN Renée remplacée par SERRES Charly,
GUILHEM Evelyne remplacée par CHABERT Sabine,
HENNEBELLE Jean-Luc remplacé par MELIX Sandrine,
TANNEAU Gilles remplacé par SOLER Floréal
VIDAL Pierre remplacé par PEYZAS Benjamin,

Convocation du
Comité en date du :

16 avril 2019

Affichage en date du :

26 mars 2019

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, GIESE Peter, GUY Raymond, MORIN Didier, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Publication de la
présente en date du :
26 mars 2019

Secrétaire de séance :

Délibération n°

20190012

MELIX Sandrine

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le SMICTOM de l'Ouest Audois a procédé à l'achat d'un véhicule de service, le véhicule actuel acheté en 2006.

Ce véhicule a été amorti sur une durée de 8 ans jusqu'en 2014.

Cette voiture, doit passer le contrôle technique cette année (2019), mais vu le nombre de points de contrôle sur les nouveaux contrôles techniques, et vu l'âge du véhicule,

Monsieur le Président propose à l'assemblée le remplacement de celle-ci.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Castelnaudary, le 17 avril 2019

Le Président,

Alain CARLES

